

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité (2023-2026)

En application du III de l'article 47 précité, le schéma pluriannuel, d'une durée maximum de trois ans, présente la politique de la MDPH de la Haute-Garonne en matière d'accessibilité numérique.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans la stratégie numérique de l'entité et dans sa politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

- Veille informative et auto-formation sur l'accessibilité numérique (2023-2026)
- Etablissement d'un diagnostic sur les conditions réelles d'accès au numérique avec les associations locales liées au handicap (2023-2024)

Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique

- Ajout de la mission dans la fiche de poste du « Chargé de communication et de suivi du Fonds départemental de compensation » (2023)

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

- Budget identifié pour les actions correctives liées à la mise en conformité RGAA (2023)
- Sous-traitance par des prestataires pour l'élaboration de nouveaux outils d'information et de communication accessibles

Actions de formation et de sensibilisation des agents

- Formation des agents de la MDPH à l'accessibilité numérique via les outils Microsoft 365

Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis), des critères de notation et de sélection des prestataires et les procédures de recette et, le cas échéant, dans les conventions établies avec leurs opérateurs, délégataires ou partenaires

Travaux de mise en conformité des services de communication au public en ligne

- Audit externe RGAA par une convention CNSA (janvier 2023) et actions correctives (mai 2023)
- Contre-audit externe (2e semestre 2023)
- 5 sessions de tests utilisateurs de l'outil HANDI-MOI TOUT prévue au 2e semestre 2023 (avril-mai 2023)